

Image not found or type unknown



Demande titre de séjours de 10 ans

Par **kakou123**, le **05/01/2016** à **18:15**

bonjour, rnje vous envoie cette missive pour vous exposer mon cas, j'ai 3 titres de séjours d'une année chacun, et je justifie de 4 ans de présence continue sans interruption sur le territoire français, je suis malade et greffé en mai 2015, j'ai une carte d'invalidité de 80% et plus, et sur mes anciens titres de séjours il est mentionné vie privée vie familiale autorisé à travailler aussi je reçois l'aah (allocation d'adulte handicapé), que ma maladie et une maladie de longue durée. ma question et la suivante; ai-je le droit de demander un titre de séjour de 10 ans? et si ma demande sera prise en considération? en cas de refus aurais-je un titre de séjour d'une année? rn en attendant votre réponse veuillez croire en mes salutations les plus distinguées.